



## Je ne peu payer ma taxe d'habitation

Par **cindycindy86**, le **13/05/2010** à **12:07**

Bonjour,

voila hier j'ai reçu une lettre des impôts me réclamant la taxe d'habitation 2008 et 2009 d'un montant total de 366 euro je ne peut absolument pas la payer, je n'ai aucun revenu, ni chômage, ni rsa ni rien.. mise a part la caf qui me verse 179 pour mon fils de 7 semaine je suis dans l'incapacité totale de regler cette dette.

Après leur avoir fait un courrier en 2008 pour leur expliquer ma situation je n'ai depuis reçu aucune nouvelle des impôt depuis 2 ans.

Ensuite sans m'en tenir informer et sans même savoir quelle était la somme a payer ils ont essayer de prélever sur mon compte ,hors je n'avais que 4 euro de disponible.

Pour ce prélèvement ma banque ma pénaliser de 91 euro de frais, je ne c'est pas comment faire pour ma banque et quoi dire au impots.

j'aimerais une réponse si cela et possible merci beaucoup, cdt.

Par **jeetendra**, le **13/05/2010** à **12:44**

Bonjour, le mieux dans votre situation c'est de voir une assistance sociale, et lui expliquer vos difficultés financières, des fonds sociaux existent pour régler ce genre de problème, tenez bon, cordialement.